

Séance du 27 octobre 2022

DEPARTEMENT

SOMME

2022/25

L'an deux mille vingt deux

et le 27 octobre 2022

à 19 H

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes communale,

sous la présidence de : **Mme DE ALMEIDA Sylvie, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
18	14	14

Présents :

Mmes.Mrs.DE ALMEIDA Sylvie, M. CARLE Jean-Pierre, Mme DORION Marie-Micheline, M. BOYAVAL Cédric, Mme MINET Céline, Mme BOYAVAL Muriel, M. CAUX Jean-François, Mme VIOLLETTE Francine, M. TOURNEUR Éric, Mme ROYNEAU Marie, M. PETIT Éric, Mr FROIDURE Francis, Mr SAUVE Christophe, Mme SOYEZ Gratiella.

Absent : Mr FROIDURE Laurent.

Absents excusés : Mme BARBIER Mélanie, Mme BRAILLY Ingrid, M. HUET Julien

Date de la convocation
17/10//2022

Mme BOYAVAL Muriel a été nommée secrétaire.

Date d'affichage
07/11/2022

Exposé :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Legay, chef de poste du SGC de Doullens, qui malgré les différentes poursuites entreprises pour le recouvrement des créances émises par la commune, n'a pu recouvrer deux titres.

Par conséquent, il propose l'admission en non-valeur de la liste n°5509680811/2022 pour un montant total de 176,59 euros.

Madame le Maire rappelle que l'admission en non-valeur n'est pas un abandon de créances et que cela n'empêche en rien le recouvrement des sommes admises en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide

A l'unanimité, l'admission en non-valeur de la liste n°5509680811/2022 telle que proposée par Madame le Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication

Du

Ou notification

du

Pour extrait conforme

Le Maire



Sylvie DE ALMEIDA

Sylvie DE ALMEIDA